

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 3 (1928)

Heft: 6

Artikel: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 7 et 8 mai 1927 [...]

Autor: Weisshaupt, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



8. Jahrgang.

Der Schweizer Unteroffizier

OFFIZIELLE MITTEILUNGEN
DES SCHWEIZERISCHEN UNTEROFFIZIERS-VERBANDES
COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ASSOCIATION
SUISSE DE SOUS-OFFICIERS

Le Sous-Officier Suisse

Redaktion „Schweizer Unteroffizier“: E. Möckli, Adj. U.-Of., Postfach Bahnhof Zürich
Redacteur de langue française: 1er Lieut. Dunand, Escalade 8 Genève

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués des 7 et 8 mai
1927, à la Salle du Grand Conseil,
Hôtel-de-Ville, à Genève.

Le président central expose que cette adjonction est dictée par les expériences de ces dernières années. — La proposition est admise à l'unanimité.

c) L'art. 7 des statuts centraux est à compléter comme suit: « Les officiers et sous-officiers, ainsi que les membres des autorités qui ont spécialement mérité de l'association peuvent sur proposition du comité central être nommés membres d'honneur de l'Association suisse de sous-officiers. »

Président central: Cette proposition a pour but d'éviter que les désagréables débats de Coire se renouvellent. Le comité central doit avoir la faculté d'examiner le bien-fondé des nominations proposées.

Le vrat (Yverdon) demande qu'un changement rédactionnel soit apporté au texte français.

L'assemblée se prononce unanimement en faveur de l'adjonction proposée.

Après un quart d'heure d'interruption, les débats sont repris à 4.50 h.

d) Le comité central demande à l'assemblée des délégués de lui donner pleins pouvoirs pour mener à chef la fusion du « Soldat Suisse » et du « Sous-officier Suisse » dans le sens des indications fournies par le président central dans les numéros 14, 15 et 16 de notre organe central ou pour établir un nouveau contrat avec l'imprimeur actuel ou avec un autre imprimeur si cette fusion n'est pas possible.

Président central: Les sections ont reçu un numéro spécimen du « Soldat Suisse »; le « Sous-Officier Suisse » qui figure en annexe ne compte que quatre pages mais il pourra à l'avenir en avoir au moins huit. L'expérience des 6 dernières années a démontré que notre organe central ne peut se maintenir par ses propres ressources, les comptes ayant toujours bouclé par un déficit. L'essai de propagande tenté auprès des officiers n'a pas eu de succès. Sur environ 7000 officiers auxquels notre journal fut envoyé, 300 seulement, en chiffre rond, ont souscrit un abonnement. Nous avons dès lors entamé des pourparlers avec l'éditeur du « Soldat Suisse ». Une société ayant à sa tête le colonel Charles Frey à Bâle est en formation pour lancer ce journal qui compte déjà un certain nombre de sous-officiers parmi ses abonnés. Le « Sous-Officier Suisse » ne sera pas en mesure de soutenir la concurrence de ce journal, aussi avons-nous examiné la possibilité d'une fusion.

A 17 h. la section de Genève déposait une couronne au pied du monument érigé à la mémoire des soldats morts au service. A l'heure dite, l'assemblée se lève pour honorer leur souvenir pendant que le président central adresse à l'auditoire recueilli les paroles suivantes:

« En ce moment même une délégation de la section de Genève dépose une couronne de notre association au pied du monument cantonal du Soldat. La distance considérable qui nous sépare du lieu de cette cérémonie nous empêche malheureusement d'y participer in corpore. Mais nous voulons d'ici laisser pieusement s'envoler notre pensée vers nos chers camarades que la mort est venue frapper dans l'accomplissement de leur devoir pendant le service actif alors que plus heureux nous avons été épargnés. Laissons pendant une minute de silence absolu notre pensée se reporter vers ceux qui ont sacrifié leur vie en veillant sur leur patrie.

Gardons-leur bonne mémoire! Camarades, n'oubliez jamais de faire honneur à la mémoire de ces chers disparus. Souvenons-nous toujours que nous avons aussi le devoir de donner s'il le faut notre sang pour protéger nos femmes et nos enfants et pour défendre notre belle patrie. »

Après une minute de recueillement, le président continue son exposé concernant notre organe central.

L'entrée en vigueur de la convention est prévue pour le 1er septembre, éventuellement déjà plus tôt. Le titre « Le Soldat Suisse » a été choisi parce qu'il peut aussi bien s'appliquer aux officiers qu'aux sous-officiers et aux soldats, tandis que le nom de notre organe actuel n'a qu'une signification forcément restreinte. La partie de ce nouveau journal qui nous sera spécialement réservée contiendra comme de coutume les communications du comité central et des sections tout en étant plus richement illustrée. Comme on sait les clichés sont fort coûteux. D'après notre ancien contrat, l'imprimeur devait prendre à sa charge les frais de ce genre jusqu'à concurrence de fr. 25.— par numéro; le surplus devait être supporté par notre association. Le nouveau contrat prévoit que tous ces frais seront à la charge de l'éditeur. Nos rédacteurs disposeront de 2—4 pages qu'ils pourront utiliser à leur gré et sous leur responsabilité exclusive. La partie principale du journal compte 16 pages et notre annexe aura de 4 à 8 pages, ce qui fera en tout 20—24 pages par numéro, soit plus du double de ce que nous avions jusqu'ici. Le prix d'abonnement de cet organe bi-mensuel sera de fr. 5.50. Comme on sait, l'abonnement au « Sous-Officier Suisse » fixé à fr. 5.— à Montreux, avait été abaissé à fr. 4.50 par l'assemblée des délégués, d'où il résulta une perte annuelle d'environ 1000 francs pour notre association, expérience qu'il ne convient pas de renouveler. Avec l'assurance, qui est facultative, le prix de l'abonnement sera de fr. 7.—; cette assurance valable également pour l'épouse est de fr. 1000.— en cas de décès, fr. 400.— en cas d'invalidité totale et fr. 100.— en cas d'invalidité partielle. L'association devra garantir 1500 abonnements; de son côté l'éditeur versera à l'association 50 cts. par abonnement et 2400 francs par an pour la rédaction. Notre nouveau contrat présente donc un avantage financier par rapport à l'ancien. Les rédacteurs seront nommés par notre association d'accord avec l'éditeur.

Le président s'arrête ici (il est 17.20 h.) pour souhaiter la bienvenue au colonel divisionnaire Grosselin qui vient assister à notre assemblée. Puis il continue:

Dans tout ceci nous ne devons pas oublier notre ancien éditeur. Nous avons le devoir moral de veiller à ce qu'une indemnité convenable lui soit allouée en compensation des pertes qu'il a subies. Une solution a déjà été trouvée en ce sens que M. Schwald recevra du nouvel éditeur une indemnité payable en deux acomptes. Les sections sont tenues de contribuer dans la mesure de leurs forces à l'acquisition d'abonnements et d'annonces. Nous tâcherons d'obtenir le paiement à notre association d'une commission de 33 $\frac{1}{3}$ % pour les insertions obtenues par l'entremise de nos membres.

Notre association pourra avoir un ou deux représentants dans la société d'édition. La durée du contrat est fixée à 3 ans avec faculté de résiliation par la suite moyennant avertissement préalable d'un an. La liste des abonnés nous sera fournie. L'entrée en vigueur du contrat aura lieu dès que la société d'édition aura été fondée, soit dès que le capital social d'environ fr. 50 000.— sera constitué. Le projet de contrat actuel ne peut donc pas encore être ratifié par l'assemblée des délégués. Le comité central doit se borner aujourd'hui à lui demander pleins pouvoirs pour signer le contrat lorsque toutes les conditions seront remplies. Nos statuts centraux autorisent le comité central à passer des contrats.

Après ces éclaircissements d'ordre général, la discussion est ouverte sur les différents points. L'assemblée approuve à l'unanimité:

1. le titre « Le Soldat Suisse »,
2. le nombre de pages indiqué,
3. la publication bi-mensuelle,
4. le prix d'abonnement de fr. 5.50.

L'assurance reste facultative, solution pour laquelle sont intervenus Bollmann (St-Gall) et Patthey (Ste-Croix).

La garantie de 1500 abonnements imposée à l'association exige le maintien d'une certaine participation obligatoire des sections. Cette participation était jusqu'ici de 18 % pour les sections allemandes et de 12 % pour les sections romandes, taux qui a été ramené par le comité central d'accord avec les présidents des groupements cantonaux à

- 16 % pour les sections allemandes et
- 8 % pour les sections romandes.

La propagande pour notre journal, notamment en ce qui concerne la recherche d'abonnés doit s'opérer sur de nouvelles bases. Avec l'ancien système qui laissait entre les mains de l'éditeur toute la documentation, les sections ne savaient pas qui était abonné. La propagande en faveur de notre organe doit figurer au programme d'activité de nos sections, tout comme le tir ou le lancement de grenades. Notre chef de propagande, camarade Binkert, est actuellement occupé à dresser les listes d'abonnés des sections, que celles-ci recevront bientôt. Les sections devront alors tenir ces listes constamment à jour et les remettre chaque année en trois exemplaires au comité central. Pour chaque nouvel abonné (y compris ceux qui n'appartiennent pas à l'association) les sections recevront une bonification de 25 cts.

Bollmann (St-Gall) recommande le maintien des anciennes normes en ce qui concerne les abonnements obligatoires et exprime en même temps le vœu que les communications des sections soient publiées plus tôt dans notre journal, les sections de la Suisse orientale n'ayant pas d'organe en propre.

L'assemblée décide à l'unanimité que l'association se portera garante pour 1500 abonnés.

Répondant à Bollmann, le président remarque qu'il s'est toujours efforcé de donner suite au désir des sections mais que des raisons d'ordre technique l'en ont parfois empêché.

L'assemblée est d'accord de confier aux sections le soin de pourvoir à la recherche d'abonnés; il est entendu qu'elles recevront les listes d'abonnés actuels et qu'il leur sera bonifié 25 cts. pour chaque nouvel abonné.

Sutter (Thoune) estime que la fusion envisagée peut être considérée comme un heureux progrès, à condition que notre journal ne s'occupe plus de politique comme ce fut le cas à propos de l'affaire Grimm.

Président central: Ma qualité de rédacteur me permet de dire en connaissance de cause qu'il n'a pas été fait de politique dans le « Sous-officier Suisse ». Notre journal n'a jamais servi que les intérêts de notre armée. Si nous ne nous défendons plus contre les ennemis de notre patrie, nous ne sommes plus des sous-officiers! (Cette réplique est accueillie par une salve d'applaudissements témoignant que le président a bien interprété les sentiments de l'assemblée.)

Les débats sont suspendus à 18 h. pour permettre aux délégués d'entendre la causerie du

Lieut. colonel Schmidt, Cdt. R. I. M. 6, sur « Le courage et la décision chez les sous-officiers, exemples historiques dans les journées des 8 et 9 septembre 1914, autour des marais de St-Goud. »

Cet excellent conférencier sut nous relater avec une rare force de réalisme certains épisodes poignants de la guerre. Sa belle causerie très intéressante d'un bout à l'autre fut chaudement applaudie.

Le colonel divisionnaire Grosselin adressa à l'orateur ses remerciements personnels, lui exprimant notamment sa reconnaissance d'avoir remplacé au dernier moment le lieut. col. Schaffner, absent à l'étranger. Le comité central adressa également ses vifs remerciements au conférencier par l'organe de camarade Bavaud.

Grâce à l'heureuse initiative de la section de Genève, les délégués passèrent une agréable soirée à l'Exposition internationale de Musique où ils entendirent entre autres un beau concert de la « Stadtmusik » de Berne.

Dimanche 8 mai 1927.

Les débats sont repris à 8.15 h.

Retenu ailleurs par ses obligations professionnelles notre membre d'honneur sergent-major Keller se fait excuser.

Lecture est donnée de deux télégrammes, l'un de notre membre d'honneur sergent Huber, à Uzwil, l'autre de l'Association des Artilleurs qui nous exprime sa sympathie.

La discussion continue à propos de notre journal. La proposition fixant à 16 % pour les sections allemandes et à 8 % pour les sections romandes la proportion obligatoire d'abonnés est tacitement admise. Il est convenu que les groupements cantonaux peuvent augmenter ces chiffres dans la mesure où les circonstances locales le permettront.

La question de notre organe central est ainsi élucidée dans son principe. L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer par un nouveau journal le « Sous-officier Suisse » qui fut notre organe officiel pendant 6 ans.

Le Comité central propose ce qui suit:

1. L'assemblée des délégués octroie au Comité central pleins pouvoirs pour passer contrat avec la société d'édition « Le Soldat Suisse » aux conditions qui viennent d'être discutées.

Approbation unanime.

2. Si la dite société ne peut pas être fondée, le Comité est autorisé à entamer des pourparlers avec un autre éditeur.

Cette proposition trouve également l'approbation générale.

Le président central remercie pour ce vote; il a le sentiment que nous venons de faire utile besogne et espère que nous n'aurons plus à revenir sur la question du journal pendant les 3 années prochaines.

Le bureau de contrôle signale la présence de 124 délégués, indice d'une belle discipline. La majorité absolue est de 63.

e) L'art. 26, premier alinéa des statuts centraux est à modifier comme suit: « avec l'état des membres arrêté au 31 décembre de l'année précédente ». Dernier alinéa: « avec l'état exact des membres au 31 décembre de l'année précédente ».

Le caissier central explique que l'ancienne disposition donne lieu à des inconvénients et à des malentendus, les sections ayant coutume d'arrêter leurs contrôles au 31 décembre plutôt qu'au 31 octobre.

Ce changement est approuvé par l'assemblée.

f) La mention délivrée aux dirigeants et aux instructeurs de la Jungwehr à la valeur de deux mentions ordinaires.

Président central: La remise des cueillères constitue une grosse dépense. Il n'était guère possible au début d'en déterminer l'importance. Mais le fait est qu'à ce jour nous avons déjà dépensé fr. 1000.— et de nouveaux achats s'imposent dès maintenant. La réduction de la valeur de la mention pour la Jungwehr est motivée par la nécessité absolue de diminuer nos frais.

Wirz (Baden) se rallie à cette mesure, à condition qu'elle ne soit appliquée qu'à partir de 1927 sans effet rétroactif.

La proposition est acceptée dans ce sens à l'unanimité.

g) Le nouvel article suivant est à insérer dans les statuts centraux sous la rubrique V, Journées suisses de sous-officiers et concours: « Les groupements et sections qui organisent des concours auxquels prennent part deux ou plusieurs sections sont tenus de soumettre leurs règlements de concours à l'approbation du comité central. »

Weissaupt, membre du Comité central, motive cette proposition comme suit: Le Comité central approuve vivement l'organisation, par les groupements régionaux, de concours de ce genre, surtout lorsqu'ils sont inspirés par le souci de faire du bon travail, digne du sous-officier. Il n'entre pas dans la pensée du Comité central de s'ériger en tuteur, son désir est uniquement de donner à ces concours une certaine uniformité en ce qui concerne l'organisation technique et notamment la taxation des efforts fournis. Cette uniformité ne peut être obtenue qu'avec le concours d'un organe central.

Répondant à une question de Hugener (Hérisau) le président central remarque que cette nouvelle disposition est destinée à entrer immédiatement en vigueur et qu'elle sera par conséquent déjà applicable aux prochains concours régionaux pour autant que les règlements y relatifs ne seront pas déjà expédiés aux participants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués de 1926.

Le bureau est saisi d'une demande écrite du sergent Gmür (St-Gall) tendant à rectifier le procès-verbal sous le chapitre de la Jungwehr où le vote n'aurait pas été unanime, les trois délégués de St-Gall s'étant prononcés entre les propositions qui avaient été formulées, abstraction faite de quelques autres abstentions.

Bollmann (St-Gall) relève que cette objection a été formulée par Gmür en sa qualité de président du comité de la Jungwehr.

Mention est faite de cette demande dans le procès-verbal.

5. Création d'un service de placement.

Notre camarade Gmür, à St-Gall, ayant suggéré en son temps l'idée de créer un service de placement, le Comité central a examiné la question avec la Société suisse des officiers dont le concours nous serait d'autant plus utile qu'elle compte parmi ses membres plus d'employeurs que nous. Notre association ne pourrait naturellement s'entremettre que dans des cas recommandables à tous points de vue. La Société des officiers nous a laissé entrevoir que nous pourrions compter sur son concours.

Le Comité central demande à l'assemblée des délégués pleins pouvoirs pour continuer ses démarches en vue de la création de ce service de placement.

Herren (Aigle) propos de renvoyer la question à la prochaine assemblée des délégués afin que l'on puisse entretemps établir sa portée financière.

Le président central craint qu'il ne soit difficile de déterminer la dépense que pourra occasionner cette institution, vu que nous ne savons pas jusqu'à quel point elle sera mise à contribution.

Vote: La proposition de Herren (Aigle) recueille 30 voix, celle du Comité central 61.

6. Gestion du Comité central et rapport sur l'exercice 1926.

Meyer (Schaffhouse) rapporte en sa qualité de reviseur. Il qualifie d'excellente la gestion du Comité central et mentionne en particulier le rapport annuel qui marque une nouvelle étape dans la voie du progrès. Son examen des affaires lui a permis de se rendre compte que la somme de travail fournie par les membres du Comité central est loin d'être égalée par les sections. Il recommande aux délégués de s'attacher à obtenir que les sections auxquelles ils appartiennent montrent plus d'empressement à exécuter leurs obligations et témoignent ainsi au comité central leur reconnaissance pour sa gestion exemplaire et pour l'immense travail qu'il fournit.

L'assemblée approuve unanimement la gestion du Comité central. La président signale que le rapport annuel sera adressé à tous les commandants d'unité dès que l'état des officiers sera établi; il voit là, et avec lui le Comité central, un bon moyen de propagande pour notre association.

7. Approbation des comptes de 1926 et rapport des vérificateurs.

Un relevé de ces comptes a été publié dans le rapport annuel qui a été adressé aux sections. Les reviseurs en proposent l'approbation avec remerciements au caissier pour son travail soigné et consciencieux. L'assemblée en décide ainsi.

8. Budget pour 1928.

Le président renseigne d'abord sur le programme d'activité envisagé.

1. Propagande. Il nous faut entreprendre une action soutenue pour parer à l'affaiblissement des effectifs de nos sections. Le Comité central se propose de solliciter le concours de personnalités proéminentes pour donner dans les écoles de sous-officiers des conférences, suivies d'une description de notre activité faite par un membre du groupement régional intéressé ou du Comité central. Quelques exemplaires de notre journal pourraient aussi être distribués. Les commandants d'arrondissements nous ont déjà tous donné leur assentiment et les sections des différentes places d'armes sont prêtes à seconder nos efforts. Les essais tentés jusqu'ici ont été satisfaisants. Le Comité central est d'avis que dans les cas de ce genre la caisse centrale doit pouvoir être mis à contribution en cas de besoin.

L'assemblée approuve cette manière de procéder.

2. Jungwehr. La conférence qui a eu lieu à Berne au sujet de l'instruction militaire préparatoire a décidé à l'unanimité de maintenir la Jungwehr, qui est ainsi définitivement reconnue. C'est là un succès dont nous avons lieu d'être fiers. Mais nous devons venir en aide mieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici aux dirigeants des cours cantonaux. Le recrutement des élèves pour 1927 est en bonne voie et la participation s'annonce supérieure à celle de l'année précédente.

3. Tir au fusil et au pistolet. Les rapports des sections ont été l'année passée en partie incomplets, surtout pour ce qui est des indications relatives à l'année de naissance. De nombreuses listes ont dû être retournées pour qu'elles soient complétées. Il a été disposé qu'à l'avenir on englobera dans l'effectif de concours la totalité des membres dans tous les cas où l'année de naissance des participants ne sera pas indiquée.

4. Lancement de grenades. Les exercices de gymnastique démontrés dans les cours ont été reproduits par l'image dans notre journal. Des tirages séparés seront adressés aux sections qui feront bien de s'entraîner à ces nouveaux exercices

avant le début des concours. Ceux-ci comprendront pour 1927 les jets suivants:

a) Jet de longueur; b) jet sur but; c) jet à la fenêtre (6 m de haut). Le nombre de points donnant droit à la mention sera fixé par le Comité central sur la base des résultats obtenus.

Bavard, chef des concours de lancement de grenades, recommande aux sections de s'intéresser davantage à ces exercices et de se mieux entraîner. Il remarque que les grenades peuvent être commandées par son entremise à l'Administration fédérale du matériel de guerre et forme le vœu que les rapports seront plus soigneusement établis et que les règlements seront mieux étudiés.

5. Exercices de marche. La participation à ces exercices est beaucoup trop faible. Le président invite les sections à introduire ces exercices dans leur programme de travail, même si elles n'ont pas rempli jusqu'ici les conditions requises pour être admises au concours. Il est possible que le jury leur tiendra compte de leurs efforts. Le président saisit cette occasion pour présenter et citer en exemple à l'assemblée l'adj.-s.-off. Bantli qui, bien que septuagénaire, participe à tous les exercices de marche de sa section (Zurichsee, rive gauche). L'assemblée est avisée que le contrôle des exercices sera resserré; la manière dont ce contrôle s'effectuera est tenue secrète.

Stuber (Zoug) attire l'attention sur un désaccord existant entre le texte allemand et le texte français du règlement au sujet de l'effectif de concours.

Il s'agit d'une faute d'impression qui s'est glissée dans le texte allemand (page 14 du règlement), où pour l'obtention de 5 points il faut 27 participants (au lieu de 25) sur un effectif de concours de 85/97.

6. Concours de skis.

Le président central recommande aux sections de participer en bon nombre au concours qui aura lieu à Montreux l'hiver prochain.

Etienne, membre du Comité central, invite les sections à s'occuper dès à présent de la composition de patrouilles; il relève la valeur militaire des concours de skis et adresse un appel spécial aux sections qui ont l'avantage de pouvoir s'entraîner tôt.

Le président central rappelle que les demandes de formulaires et mentions doivent pour tous les concours être faites par l'intermédiaire des groupements régionaux; la même voie est à suivre pour l'envoi des rapports sur les différents exercices. Seules les sections isolées peuvent s'adresser directement aux membres du Comité central désignés pour les différentes concours.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'introduction des exercices ci-dessus énumérés dans le programme d'activité de notre association.

Le budget pour 1928 est adopté tel qu'il est imprimé dans le rapport annuel avec augmentation de fr. 500.— à fr. 1000.— du crédit mis à la disposition du Comité central, conformément à la décision d'hier.

Journées suisses de sous-officiers de 1929.

Le président communique que des pourparlers ont été engagés avec l'Association suisse des artilleurs en vue d'examiner la possibilité d'organiser les journées des artilleurs avec les nôtres. Le télégramme adressé à notre assemblée par cette association est de bon augure.

L'assemblée approuve les démarches du Comité central et lui laisse toute liberté de nouer des pourparlers analogues avec d'autres organisations militaires.

Remise de la cuillère à café. Le contrôle prend beaucoup de temps, aussi n'a-t-on pas pu répondre à toutes les demandes à bref délai.

Le président central recommande aux sections d'organiser des conférences, surtout pendant l'hiver, et de les mettre à la portée du public, car elles favoriseront ainsi non seulement nos intérêts mais aussi ceux de l'armée en général.

A la suite d'une demande faite à Berne par le Comité central, l'espoir nous a été donné que nous recevrons l'année prochaine des fusils mitrailleurs pour nos exercices, aux mêmes conditions que les mitrailleuses.

Le président invite les comités des sections à s'acquitter promptement et consciencieusement de leurs tâches, spécialement en ce qui concerne les rapports.

9. Nomination d'une 3ème section de revision.

La section de Schaffhouse ayant terminé son mandat, le président propose de la remplacer par la section de Coire dont la nomination est consacrée par l'assemblée.

Gfeller (Coire) remercie au nom de sa section pour l'honorable mission qui lui est confiée.

10. Divers.

Le compte relatif aux Journées suisses de sous-officiers à Zoug a accusé un excédent de fr. 4000.— en faveur de la section organisatrice.

La nouvel insigne introduit pour les sous-officiers (bordure or ou argent au col) peut être porté par tous les sous-officiers ayant l'uniforme gris-vert. Il est remis gratuitement à ceux qui sont astreints aux cours de répétition, tandis que les autres le reçoivent contre paiement (40 cts. le 1/2 mètre). Cette différence de traitement paraît un peu bizarre à l'assemblée.

Notre association a reçu une demande de contribution financière aux Jeux olympiques de 1928. Un appel sera lancé à ce sujet dans notre journal. Le Comité central encourage les sections à y répondre dans la mesure du possible.

11. Discussion générale.

Rometsch (Group. Zurich-Schaffhouse): Nous avons aujourd'hui décidé du sort de notre ancien organe qui nous était devenu cher: « Le Sous-officier Suisse ». Avant de nous en séparer pour toujours, j'éprouve le besoin d'exprimer toute ma reconnaissance à nos deux rédacteurs pour la belle tenue de ce journal qui fut très apprécié et qui a beaucoup augmenté le prestige de notre association.

L'assemblée se lève pour témoigner qu'elle partage entièrement ces sentiments.

Levra (Yverdon): La Société de Sous-officiers de Lausanne n'appartient plus à notre association depuis quelques années. Un changement étant survenu dans le comité de cette section, l'association cantonale vaudoise de sous-officiers a profité de cette occasion pour l'inviter à participer à sa récente assemblée des délégués, mais elle n'a pas donné suite à cette invitation. L'orateur juge incorrect que cette société s'intitule encore « Société suisse de sous-officiers, Section de Lausanne » et demande au Comité central d'entreprendre des démarches en vue de réprimer cet abus.

Président central: D'accord avec le Comité central, la section de Lausanne a été invitée par le président de la section de Genève à se faire représenter à l'assemblée d'aujourd'hui. Des relations officieuses sont entretenues depuis près de 2 ans avec la Société de sous-officiers de Lausanne dans le but de faciliter sa rentrée dans notre association. La demande de notre camarade Levra est susceptible de contrecarrer la tentative de rapprochement qui a été faite. Il m'apparaît prudent dans ces conditions de ne pas donner suite à la demande — si justifiée qu'elle soit — de notre camarade, d'autant plus que la section de Lausanne sera sûrement informée de ces délibérations sans qu'il soit besoin de le lui communiquer par écrit.

Une vive discussion s'engage pour et contre la proposition de Levra.

Pour ne pas allonger le débat, Levra déclare retirer sa proposition tout en regrettant que la Société de Sous-officiers de Lausanne puisse continuer de porter un nom auquel elle n'a aucun droit.

La Société de Sous-officiers de Zurich s'annonce pour organiser la prochaine assemblée des délégués; elle est invitée à présenter sa demande par écrit au Comité central.

Peltier (Montreux) invite encore une fois cordialement les délégués à participer aux concours des skis à Montreux.

Le président central remercie les deux traducteurs pour la façon impeccable dont ils ont su s'acquitter de leur tâche, ce qui a grandement facilité les débats. Il adresse un éloge spécial à notre ancien membre du Comité central, adj.-s.-off. Müller, et exprime le vœu qu'il conserve longtemps ses fonctions de traducteur. Il clôt l'assemblée à 10.55 h. par ces termes:

« Messieurs et chers camarades, nous voici arrivés à la fin de nos débats. Le travail que nous avons fourni ces deux jours sera, nous l'espérons, utile à la cause de notre armée. Ce que nous faisons hors du service, camarades, est nécessaire; j'en suis plus que jamais convaincu. Les autorités et le peuple nous savent gré de la constance de nos efforts pour le bien de l'armée. Si elle est encore considérée par beaucoup comme un instrument inutile et coûteux, la grande masse du peuple suisse reste attachée à son armée faite pour la défense. Continuons donc de faire notre devoir et restons fidèles au drapeau de notre association dont le blanc est le signe de la pureté de nos intentions tandis que le rouge doit nous rappeler que notre devoir est de faire jusqu'au sacrifice de notre vie pour la patrie si on nous le demande. C'est dans cet état d'esprit que nous devons nous rallier derrière l'emblème de notre association qui n'est pas une simple décoration mais bien un symbole que chaque sous-officier doit

s'honorer de pouvoir suivre. Camarades, l'assemblée des délégués est close. »

Les délégués se réunissent un instant sur la terrasse de la Salle du Grand Conseil où une collation leur est offerte par la section de Genève, puis ils se rendent en cortège précédé de la Musique de l'Elite et auquel prennent part le Commandant de corps Sarrasin et le Colonel divisionnaire Grosselin à l'Arquebuse où a lieu le banquet officiel. Dans une belle salle richement décorée, notre camarade Maridor, président de la section de Genève souhaite la bienvenue aux délégués, puis des discours sont prononcés au cours du banquet par le Cdt. de corps Sarrasin, le colonel Turretini comme représentant des autorités genevoises, le major Chenevière, président de l'Association cantonale des officiers, et les membres de notre Comité central Weisshaupt et Etienne. Ainsi se termine l'assemblée des délégués de 1927 qui par la belle discipline et la franche camaraderie qui régnerent d'un bout à l'autre laissera le meilleur souvenir.

Le rédacteur du procès-verbal:
E. Weisshaupt, adj.-s.-off.

Traducteur: Jobin.

Par le cinéma

Les Scandinaves passent au point de vue militaire par des phases extraordinaires. Après avoir eu un ministre de la guerre socialiste, après bien d'autres aventures, ils viennent de doter leur armée du cinéma.

On a dit tant de mal et tant de bien aussi du cinéma qu'il n'est pas étonnant que l'art nouveau fasse encore aujourd'hui parler de lui!

Certes, le film a été terriblement nuisible. Il a montré aux jeunes gens et aux jeunes filles des crimes minutieusement préparés; il a donné aux enfants le goût du luxe par les scènes de splendeur mondaine qu'il a représentées. Les histoires rocambolesques ont également eu une déplorable influence sur les études de nos jeunes élevés; on pense aux épopées... et on néglige les devoirs scolaires! Mais le cinéma a prêché souvent la charité et la concorde; il a plus fait pour la paix que tous les discours des antimilitaristes réunis. Hier encore un colonel français, président des mutilés de la face, à parlé à Genève contre la guerre en présentant un film impressionnant. Il y a plus; le cinéma est un admirable maître. L'étude devient chose facile. Dans tous les collèges on enseigne avec lui les sciences et les arts. Seule, l'armée l'a trop négligé, jusqu'à maintenant; les scènes tournées sur le front ou en manœuvres n'ont été prises qu'en vue d'une documentation purement historique. Mais qu'a-t-on fait pour l'enseignement tactique par le film? Rien ou presque rien!

Et voilà que les peuples du nord, souvent en avance dans tout ce qui touche aux nouveautés, ont installé dans les casernes des écrans. Je suppose que par des temps trop mauvais (quand la tempête fait rage) il ne faut pas s'aventurer sur le champ d'exercice) les soldats sont réunis dans la salle de théorie; là, un officier prend la baguette du conférencier et démontre les mouvements schématiquement: école du soldat, école de groupe, de section, de compagnie, ... de plus grandes unités encore! Les sous-officiers tout spécialement bénéficient de ces leçons si vivantes! Là, point de vaines paroles, point d'impatiences, mais de la pratique! Quand un auditoire ne comprend pas, on recommence, 2 fois, 4 fois, 10 fois si c'est nécessaire. Point de fatigue! On s'adresse d'abord à l'intelligence de l'homme avant que de faire manœuvrer ses muscles. Qui prétendra que le soldat est une brute qui doit obéir et qui ne doit qu'obéir sans comprendre...? Il faut une part d'automatisme dans l'éducation de l'armée pour éviter les réactions physiologiques des nerfs dans les moments critiques, mais il faut aussi des cerveaux qui travaillent. Car quand le caporal tombe quel soldat prendra sa place? Quand le lieutenant dis-